

ÉGALITÉ À ÉGAL

Claudie Baudino

Le sexe
des mots :
un chemin
vers l'égalité

Belin:

Claudie Baudino

Le sexe des mots : un chemin vers l'égalité

Émanciper le langage
pour construire une culture
de l'égalité

Belin:

Collection publiée en partenariat
avec le Laboratoire de l'Égalité (voir p. 75),
sous la direction de
Annie Batlle et Catherine Vidal

Dans la même collection

Annie Batlle, *Les femmes valent-elles moins cher que les hommes?*, 2014

Thierry Benoit, *Vies de femmes, vies précaires*, 2016

Arnaud Bihel, *À la télévision, les hommes parlent, les femmes écoutent!*,
2014

Patrick Boccard, « *Les femmes ne sont pas faites pour courir* », 2015

Isabelle Collet, *L'école apprend-elle l'égalité des sexes?*, 2016

Marlène Coulomb-Gully, *Femmes en politique, en finir avec les seconds
rôles*, 2016

Christine Détrez, *Les femmes peuvent-elles être de grands hommes?*, 2016

François Fatoux, *Et si on en finissait avec la ménagère?*, 2014

Brigitte Grévy, *Le sexisme au travail, fin de la loi du silence?*, 2017

Patric Jean, *Les hommes veulent-ils l'égalité?*, 2015

Yves Raibaud, *La ville faite par et pour les hommes*, 2015

Brigitte Rollet, *Femmes et cinéma, sois belle et tais-toi!*, 2017

Muriel Salle et Catherine Vidal, *Femmes et santé : encore une affaire
d'hommes?*, 2017

Catherine Vidal, *Nos cerveaux, tous pareils, tous différents*, 2015.

Françoise Vouillot, *Les métiers ont-ils un sexe?*, 2014

Retrouvez tous nos titres sur le site www.belin-editeur.com

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » [article L. 122-5]; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Éditions Belin / Humensis, 2018
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris Cedex 14
ISSN 2273-788X ISBN 978-2-410-01335-1

SOMMAIRE

Avant-propos			5
1. La langue est sexiste			9
	<i>Mots, règles de grammaire ou d'usage</i>		
2. La langue façonnée par et pour les hommes			21
	<i>Sortir les femmes de l'anonymat</i>		
3. Mettre les mots au service de l'égalité			33
	<i>En finir avec les usages sexistes</i>		
4. La violence des résistances			47
	<i>Combat à langue armée</i>		
5. Les chemins vers l'égalité			59
	<i>Égalité des sexes, égalité des genres</i>		
Conclusion			69
Notes bibliographiques	72	Chiffres clés	78
Dates clés	76	Quiz	79

Avant-propos

« L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. N'est-ce pas à force de prononcer certains mots, qu'on finit par en accepter le sens qui tout d'abord heurtait ? La féminisation de la langue est urgente puisque pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. »

Hubertine Auclert, écrivaine féministe,
1898

Vous avez dit *Présidente* ? Lors du premier débat télévisé entre les deux candidat·e·s à l'élection présidentielle américaine, en septembre 2016, Donald Trump a interrompu cinquante et une fois Hillary Clinton. La presse l'a souligné, annonçant que ce moment télévisuel deviendrait sans doute un cas d'école¹.

Deux ans plus tôt, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, l'accord au féminin du titre de « président de séance » a été au cœur du débat. Refusant à maintes reprises de désigner la présidente au féminin, le député Julien Aubert

a provoqué un incident qui a été abondamment commenté dans la presse.

Règles de bienséance d'un côté, règle de grammaire de l'autre, les échanges ont lieu dans des langues différentes, et pourtant, dans les deux cas, les mots affirment l'illégitimité des femmes aux plus hautes fonctions de pouvoir.

Parler du sexe des mots, c'est prendre en considération toutes les pratiques langagières qui reflètent et réaffirment l'inégalité entre les femmes et les hommes. Plurielles, elles ne concernent pas seulement les langues qui, comme le français, classent les mots en deux genres, masculin et féminin. À côté des règles de grammaire qui affirment la supériorité du masculin sur le féminin, il y a les règles de

“Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières, consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières.”

Jean Racine, *Athalie*, 1691

transmission des noms de famille qui assurent, le plus souvent, la pérennité des patronymes. Aux pratiques de dénomination qui hésitent à accorder les noms de métier au féminin, dans les langues qui le permettent, s'ajoutent les pratiques d'occupation

du terrain de la parole qui actent la domination masculine, des salles de classe aux débats politiques.

Au quotidien, le sexisme de la langue s'impose à nous à travers des mots, des accords et des échanges. Et quand on pointe l'invisibilité des femmes dans la langue, on nous oppose la règle. La règle de grammaire qui, inculquée depuis l'école primaire, voudrait que le masculin l'emporte sur le

Quiz

Testez vos connaissances sur les femmes et les mots. Toutes ces données sont citées et discutées dans le présent livre.

1. En septembre 2016, lors du premier débat télévisé entre les deux candidats à l'élection présidentielle américaine, combien de fois Donald Trump a-t-il interrompu Hillary Clinton ?

- a.** 1 fois ; **b.** 51 fois ; **c.** 15 fois.

2. Au sein de la francophonie, où a été énoncée la première recommandation en faveur de la féminisation des noms de métiers :

- a.** Au Québec ; **b.** En France ; **c.** Dans le canton suisse du Jura.

3. Que désigne le terme « plombière » ?

- a.** Une variété de crème glacée ;
b. Une femme, artisane ou ouvrière, exerçant le métier de plombier ;
c. Les deux.

4. Depuis le 21 février 2012, il est devenu illégal d'employer le titre « Mademoiselle » pour désigner une femme, quelle que soit sa situation maritale.

- a.** Vrai ; **b.** Faux.

5. Qui a été la première femme élue à l'Académie française ?

- a.** Virginie Despentes, en 2000 ;
b. Marguerite Yourcenar, en 1980 ;
c. George Sand, en 1855.

6. « Le masculin l'emporte sur le féminin » depuis qu'Ève a été tirée de la côte d'Adam.

- a.** Vrai ; **b.** Faux.

7. Sur cent enfants né-e-s en 2014, combien portent les noms accolés de leurs deux parents ?

- a.** 10; **b.** 95; **c.** 6.

8. Dans les pays anglophones, pour éviter le choix entre « Miss » ou « Mrs » (Mademoiselle ou Madame), on a adopté la solution suivante :

- a.** Supprimer les titres de civilité ;
b. Inventer un troisième titre, « Ms » ;
c. Généraliser l'emploi de « Lady » à toutes les femmes.

9. Qui a été désignée en 1984 pour présider la Commission de terminologie chargée de féminiser les noms de métier, titre et fonction ?

- a.** La linguiste Anne-Marie Houdebine ;
b. L'académicienne Hélène Carrère d'Encausse.
c. L'écrivaine Benoîte Groult.

10. Le terme « cybersexisme » désigne :

- a.** Les violences sexuelles perpétrées sur des cyborgs ;
b. Les violences à caractère sexiste ou sexuel perpétrées sur Internet et les réseaux sociaux ;
c. L'attribution d'une identité de genre aux ordinateurs personnels.